

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2013

Les membres du conseil municipal, convoqués le 27 novembre 2013 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 6 décembre 2013 à 20 h 30.

Absents excusés : Philippe MASSARDIER procuration à Vincent DUCREUX
Corinne NEEL procuration à Daniel MANDON
Alain NADAUD

URBANISME

1- REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Cabinet BEMO URBA a présenté la synthèse des ateliers thématiques qui se sont déroulés au cours de l'année 2013 afin de permettre au conseil municipal de définir les enjeux du futur plan local d'urbanisme.

L'assemblée a donné acte au maire de l'organisation de ce débat qui a porté sur les principaux objectifs suivants :

- conserver une croissance démographique raisonnable
- maintenir le niveau des services et les adapter aux évolutions démographiques en cours
- consolider le cadre de vie et favoriser le confort des logements en permettant les changements de destination
- conserver le dynamisme et l'attractivité économique communale tant au niveau agricole, commerciale qu'artisanale
- préserver la qualité des milieux naturels, du paysage et de la biodiversité

2 - ETUDE EXPERIMENTALE «BIMBY» :

Le conseil municipal a pris connaissance de l'avancement de l'étude expérimentale conduite par la Direction Départementale des Territoires (DDT) avec le concours d'un cabinet d'architecture. Cette démarche dénommée BIMBY « *Build In My Back Yard ou construire dans mon arrière-cour* » vise à répondre aux besoins de nouveaux logements tout en luttant contre l'étalement urbain.

A partir de l'examen de cas concrets que les propriétaires intéressés par l'opération voudront bien soumettre aux architectes, il sera possible de rechercher les solutions les plus adaptées à la typologie du village.

ENVIRONNEMENT

I - RESERVES FONCIERES :

Le conseil municipal a autorisé l'acquisition de l'ancienne scierie CHALAYER, au lieu-dit La République, mise en vente par la SAFER Rhône Alpes au prix de 90 000 € pour un tènement de 16 747 m².

Cette décision été prise en vue d'assurer la protection du périmètre rapproché des sources de la commune de PLANFOY (captage de Conduran) en préservant le caractère rural de ce secteur, tout en permettant la création d'habitation dans le bâtiment existant. En effet, ce dernier pourra être raccordé au réseau public d'eaux usées créé dernièrement à La République.

2 - RAPPORT ANNUEL DU SICTOM VELAY PILAT :

Le rapport annuel 2012 du Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères SICTOM Velay-Pilat a été remis aux conseillers communautaires. Un exemplaire a été adressé aux conseillers municipaux en version électronique. Le document est consultable sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat de mairie.

Le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevé en 2013 sur le territoire communal par la communauté de communes s'élève à **192 347 €**:

	Nb d'habitants	Redevance globale	Fiscalité par habitant
SICTOM	36 780	2 048 585 €	55,69 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	15 702	939 954 €	59,86 €

AFFAIRES SCOLAIRES

Le conseil municipal a validé la démarche en cours en vue de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Plusieurs réunions avec les conseils d'école et les partenaires de la commune, le collège pour la cantine, le département en ce qui concerne les transports scolaires, les associations, plus particulièrement Familles Rurales pour le temps périscolaire, se sont déroulées dernièrement.

Une proposition sur les nouveaux horaires pourra être faite au Directeur Académique des services de l'éducation nationale lorsque les réponses de l'ensemble des partenaires auront été débattues au sein d'un groupe de travail dans la deuxième quinzaine de janvier.

PROJET BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE et SALLES ASSOCIATIVES

Le Maire a informé l'assemblée de l'avancement du projet qui a reçu un avis conforme de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) le 10 octobre 2013. Cependant l'enveloppe budgétaire régionale étant limitée, la décision d'attribution d'une subvention a été reportée sur l'exercice 2014.

Le conseil municipal a toutefois décidé de poursuivre l'avancement du projet jusqu'à la procédure de consultation des entreprises.

Il a adopté le nouveau plan prévisionnel de financement qui prend en compte les aides supplémentaires qui pourront être apportées par le Département de la Loire après la signature du contrat communal simplifié, soit **139 752 €** et du plan d'accompagnement de projet mis en place par Réseau de Transport d'Electricité, soit environ **87 000 €**.

Enfin, l'assemblée a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 sur les espaces associatifs du programme et autorisé le maire à signer le contrat avec le Département de la Loire.

VOIRIE 2014

Afin de solliciter l'aide financière du Département pour la réalisation des travaux de voirie 2014, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet sommaire établi par les services techniques soit une dépense évaluée à 135 105 € H.T.

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

I- DECISION DU MAIRE :

Conformément à la délégation qu'il a reçue du conseil municipal, le maire a rendu compte de la décision qu'il a prise le 7 novembre 2013 pour remplacer le véhicule multicar du service des eaux acquis en 1999. Le marché a été attribué au garage Dauphiné Poids Lourds pour un montant de 68 900 € H.T. Ce véhicule sera aussi équipé d'une lame de déneigement pour un coût de 9 500 € H.T.

L'assemblée a approuvé la revente de l'ancien véhicule au prix de 3 000 €.

2- DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE :

Le diagnostic du réseau sur le terrain est maintenant achevé et les campagnes de recherche de fuites conduites au cours de l'été ont permis de faire remonter le rendement du réseau de 60 % à **80 %** (l'exigence de l'Agence de Bassin Loire Bretagne pour un réseau rural est de 75 %).

Les futurs investissements seront discutés avec les partenaires financiers de la commune et les services de l'Etat. Cependant la première priorité pour le conseil municipal reste le renouvellement du réseau existant le plus ancien.

3- SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – SIG :

L'assemblée approuve le projet de création d'un système d'information géographique qui permettra d'intégrer les plans du réseau d'eau potable au cadastre informatisé de la commune. Le coût de la prestation qui s'élève à 5 270 € H.T. sera financé par une économie équivalente réalisée sur les prestations du marché d'étude diagnostic du réseau d'eau.

4- EXTENSION RESEAU D'EAUX USEES RUE DU VIOLET :

Le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du réseau d'eaux usées afin de raccorder l'ancienne ferme de la Goutte. Ces travaux seront réalisés en régie par les services municipaux. La participation du propriétaire a été fixée à 1 968 € TTC.

FINANCES COMMUNALES

1- PROJET BUDGET INVESTISSEMENT 2014 :

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des projets d'investissement qui seront inscrits au budget 2014 a autorisé le maire à engager et mandater les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2014 dans la limite du quart du budget 2013.

2- TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2014 :

Les tarifs 2014 des différents services municipaux sont reconduits sans majoration.

3- TARIFS CAMPING – CHALETS LOISIRS :

Les tarifs 2014 sont revalorisés en fonction de l'évolution de l'inflation et de l'augmentation de la TVA qui passera de 7 % à 10 % au 1^{er} janvier 2014.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

1- PROJET HAUT DEBIT PAR FIBRE OPTIQUE :

Un projet de déploiement du très haut débit par fibre optique est organisé au niveau départemental avec le concours du Syndicat d'Electricité de la Loire. Le financement de ce réseau qui serait construit par le SIEL est basé sur une péréquation des coûts avec une mutualisation des aides de l'Europe et de l'Etat. Le coût d'une prise s'élèverait à 540 € HT sur tout le département.

La communauté de communes a décidé d'intégrer cette démarche en proposant de partager les coûts entre les futurs clients (entre 150 € et 200 €), les communes (entre 175 € et 150 €) et la communauté de communes (entre 175 € et 150 € + 40 € pour les études).

2- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR CONTROLE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Non Collectif du Pilat, auquel n'adhérait pas la commune de Saint-Genest-Malifaux, a entraîné une réflexion au niveau des autres communes de la communauté de communes. Pour exercer leur mission de contrôle des installations d'assainissement autonome, elles ont choisi de se regrouper pour lancer un marché de services à bon de commandes en vue de choisir un prestataire de service qui réalisera cette mission suivant un barème préétabli.

La commune de St-Julien-Molin-Molette a été désignée comme coordonnateur du groupement. La durée du marché est d'un an renouvelable une fois.

Le conseil municipal a validé le principe d'un groupement de commandes avec les autres communes, tout en conservant la gestion directe de son service. Il a ensuite désigné Christian SEUX et Michel TEYSSIER pour siéger à la commission d'appel d'offres au niveau intercommunal et autorisé le maire à signer les actes subséquents.

QUESTIONS DIVERSES

Au cours de cette même séance, le conseil municipal :

- a autorisé le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Loire pour l'établissement des dossiers de retraite des agents municipaux.
- a décidé d'allouer une subvention de 475 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- a accepté l'installation d'un filet de protection dans la salle des sports à la demande des clubs de tennis et de volley.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h45.